

# L'écho

DE SAINT-GEORGES DE DIDONNE

Saint  
Georges  
de Didonne

MAGAZINE MUNICIPAL

N°27 | SEPTEMBRE 2023



© Frédéric Bachetier



**Restaurants de plage**

> P.04 - 09



**Espace MAGGY MARTEL**

> P.17 - 18

# SOMMAIRE



03	Édito du Maire
04-09	Restaurants de plage
10	Réserve communale
11-12	Rentrée scolaire et jeunesse
13	Gardons le contact
14-15	Commissions de quartier / Référént de quartier Centre-ville
16	Centre communal d'action sociale
17-18	Espace Maggy Martel
19	Brèves
20	Reprendre de bonnes résolutions
21	Signalisation / Panneaux
22-24	Travaux environnement / Marché
25	Bord de mer
26	Vidéo protection
27-28	Histoire : se souvenir
29-32	Vie associative
33	CARA
34	Culture
35-37	Les rendez-vous de l'automne
38	Expression de l'opposition
39	Expression de la majorité

## Ours

Directeur de la publication : François RICHAUD

Rédaction Coordination : Service Communication - communication@sgdd.fr

Impression : **iro** - La Rochelle - 05 46 30 29 29 - www.iro-imprimeur.com

Création : www.charivari-agence.com

Crédits photos : Mairie de Saint-George de Didonne

Toute reproduction même partielle dans un but d'utilisation commerciale est interdite.  
Sous réserve de modifications des organisateurs et sauf erreurs typographiques. Photos non contractuelles.  
Achévé d'imprimer : Septembre 2023 © Tous droits réservés SGDD



---

# ÉDITO

---

## Le mot du Maire

---

Madame, Monsieur, Chers Saint-Georgeais,

Notre ville retrouve peu à peu son rythme, alors que l'été se poursuit en septembre et que nos petits élèves ont repris le chemin de l'école. Nos agents, en piste depuis plusieurs mois, ont bien mérité leur repos annuel (par roulement) et cet écho est pour moi, l'occasion de leur manifester ma satisfaction pour l'accomplissement du travail bien fait qui conduit **notre ville à être à la première place des villes balnéaires de la façade Atlantique Ouest** (\*journal le Parisien), et de les remercier bien chaleureusement ; Élus et agents, nous pouvons nous montrer fiers !

Pour autant, soyons conscients qu'il nous reste beaucoup à faire ! Ça n'est pas en claquant les doigts que nos bâtiments communaux en très mauvais état vont retrouver leur fonctionnalité première ; depuis trois ans nous travaillons d'arrache pied, à mettre en œuvre les projets de rénovation qui demandent de longs mois d'études et d'instruction.

**Quatre chantiers démarrent simultanément en 2023 : la maison médicale, l'hôtel de police municipale, la réfection des halles extérieur et la rénovation du Relais de la Côte de Beauté** et il faudra bien s'atteler à la restauration du boulevard de la Corniche, **cela devient urgent !**

Les cavités sont maintenant répertoriées et nous attendons les préconisations du syndicat de la Voirie pour relancer le projet opérationnel.

Nous devrions être destinataires de **la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** en septembre, permettant ainsi d'envisager un aménagement correct du Bois Mocqueris.

Nos chantiers relatifs aux logements aidés, avancent sans retard, y compris la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) et notre optimisme de voir s'installer de jeunes couples dans notre commune devient réaliste.

**Vivre à l'année à Saint-Georges de Didonne est un privilège qu'il nous faut absolument partager avec ceux qui y travaillent !**

Bonne rentrée scolaire à tous, petits et grands !

Bon repos à tous les grands parents qui ont été sollicités le temps des vacances !

**Profitez de notre ville : La vie est belle à Saint-Georges de Didonne.**

**Respectueusement**



**François RICHAUD**

*Maire de Saint-Georges de Didonne*

*Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique*

*\* Journal Le Parisien - samedi 22 juillet 2023 article : "où passer ses vacances d'été au bord de la mer"*

# RESTAURANTS DE PLAGE

## Loi littoral et conséquences

De tous temps, le rivage de la mer a été régi par : le droit Romain, droit Médiéval, décrets royaux, règles post Révolution ; il faisait alors état des règles qui régissaient le rivage et l'obligation de laisser un libre accès à celui-ci.

L'arrivée massive du tourisme sur les côtes a conduit le législateur à intégrer en 1963 un texte définissant précisément le domaine public maritime, qui intègre non seulement le rivage de la mer, mais aussi le sol, le sous sol, les lais et relais de mer.

En 1986, dans un contexte d'intense urbanisation des côtes, la loi littoral (3 janvier 1986), **votée à l'unanimité au Parlement**, met un coup de frein aux grands projets immobiliers : son objectif est d'encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation ; la loi réaffirme le libre accès du public aux sentiers littoraux, elle oblige à une prise de conscience de l'importance économique et écologique du littoral.

Par la suite, les lois de décentralisation permettront aux décideurs locaux de trouver un équilibre entre le développement et le durable.

**La loi impose l'inconstructibilité de la bande littorale** (bande des 100 m, définie en fonction du rivage mais aussi en fonction des lais ou relais de mer, c'est-à-dire des plus hautes eaux) ; à Saint-Georges de Didonne le parapet délimite le domaine communal du domaine maritime.

L'estuaire de la Gironde est mentionné dans la liste des rivages concernés.

### Des aménagements légers

Les seules exceptions sont les aménagements légers nécessaires à la valorisation économique de la commune, ainsi que les toilettes publiques et les postes de secours.

Les aménagements doivent être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel. **Le décret de mai 2006, institue des concessions de plage**, en accord avec l'état et les communes, qui ne peuvent **excéder 12 années** (auparavant, de simples circulaires).

Les concessionnaires, exploitants, plagistes ont désormais **l'obligation de démonter leurs installations** en dehors de la période d'exploitation qui ne peut être supérieure à 6 mois/an ou 8 mois pour les stations balnéaires classées, ce qui est le cas pour Saint-Georges de Didonne.

Exception à la règle du démontage : que la station classée bénéficie d'une ouverture de 200 chambres d'hôtel classées en moyenne par jour (ce qui n'est pas le cas à Saint-Georges de Didonne).

Le concessionnaire bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour au maximum 12 ans à titre onéreux (redevance).

Le décret de Décembre 2015, réaffirme que seuls sont permis, les équipements démontables (**démontables annuellement**). *"Les équipements doivent être conçus de manière à permettre, en fin de concession, un retour à l'état naturel"*.

### Les restaurants de plage Saint-Georgeais

Des aménagements légers, tels les clubs de plage, sont installés la plupart du temps pour deux mois ; leur concession est de 6 saisons.

Les restaurateurs de la CAZUELA, la RESERVE, l'ACAPULCO se sont installés en "dur" au fil du temps, "oubliant" qu'ils n'étaient pas propriétaires de leur terrain : la plage.

La Loi littoral de 1986 s'applique bien évidemment aux trois restaurants Saint-Georgeais, installés sur le domaine public maritime.

Depuis 1986, les maires successifs n'ont pas pu l'ignorer mais l'État avait laissé du temps aux exploitants pour démolir et reconstruire en démontable...



# RESTAURANTS DE PLAGE

De 2008 à 2014, l'État avait confié la gestion des concessions à la ville qui percevait les recettes (la redevance annuelle). Puis en 2015, **à la demande du Maire**, l'état a repris la gestion direct des concessions et percevait donc directement les recettes. **Un courrier du Préfet** à cette époque, affirmait très nettement aux concessionnaires que leur AOT s'arrêterait dans 4 ans et qu'il leur accorderait une dérogation d'un an s'ils s'engageaient à démolir leur établissement au terme des cinq ans. Le Préfet a lui tenu son engagement. En 2023, l'État a rétrocédé à nouveau la gestion des concessions à la commune.

Le courrier du 25 février 2022, adressé par le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer aux concessionnaires, explique clairement la situation : **fin de l'AOT : le 15 novembre 2022.**

## Copie courrier DDTM



Direction départementale  
des territoires  
et de la mer

Service risques, sécurité et littoral  
Unité Gestion du littoral  
Affaire suivie par : Delphine Michel  
delphine.michel@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le

25 FEV. 2022

Monsieur,

Vous êtes bénéficiaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) n°333E18563 ADOC 17-17333-0021 en date du 10 avril 2018 dont l'échéance est fixée au 15 novembre 2022. La surface occupée est de 345 m<sup>2</sup> comprenant une construction de 243 m<sup>2</sup> pour une activité saisonnière de débit de boissons et restauration légère de plage. Par ailleurs, un lot de 70 m<sup>2</sup> au droit du restaurant, a été créé au sein de la plage concédée à la commune de Saint Georges de Didonne par arrêté préfectoral modificatif en date du 02 mai 2019, pour installer des transats.

Le domaine public maritime naturel n'a pas vocation à accueillir de constructions en dur. Sauf exception d'intérêt général, les seules constructions admises sur le domaine public maritime naturel sont les structures démontables et annuellement démontées. Aussi, il a été convenu que la déconstruction du bâtiment en dur « La Cazuela » serait mise en œuvre à l'expiration de l'arrêté, soit le 15 novembre 2022.

L'AOT dont vous disposez ne fera pas l'objet d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour l'exploitation du bâtiment existant, et prendra fin définitivement le 15 novembre 2022.

La commune de Saint-Georges-de-Didonne pourra, si elle le souhaite, solliciter la modification du périmètre de la concession de plage afin d'y intégrer l'espace laissé libre par la déconstruction. De nouveaux lots de plage pourront y être positionnés, afin d'accueillir des activités dans des structures démontables et annuellement démontées, comme le prévoit la réglementation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer,

Alain PRIOL

# RESTAURANTS DE PLAGE

Par courrier du 26 septembre 2022, le Maire, informait à nouveau les trois restaurateurs de la fin de leur AOT le 15 novembre 2022.

## Copie courrier du Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Le lundi 26 septembre 2022,

**Objet :** Fin de concession – restaurant de plage  
**Courrier envoyé avec accusé de réception**

Madame,

Vous êtes bénéficiaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) n° 333 E18565 ADOC 17-17333-0023 en date du 10 avril 2018 dont l'échéance est fixée au 15 novembre 2022.

L'AOT dont vous disposez ne fera pas l'objet d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour l'exploitation du bâtiment existant, et prendra fin définitivement le **15 novembre 2022**.

Je vous rappelle que la municipalité a décidé de prendre en charge le coût de la démolition (opération de désamiantage et démolition du bâtiment).

Pour planifier au mieux ces travaux, nous vous demandons de libérer l'espace en enlevant vos biens personnels et prévoir la fermeture des fluides (coupure physique) avant la date butoir.

Monsieur Jean-Marc FRONTEAU, responsable « Patrimoine Bâti » prendra contact avec vous très prochainement pour convenir d'un rendez-vous sur place pour le diagnostic amiante.

D'autre part, je vous informe que la commune va lancer un appel à candidature pour des nouveaux lots de plage, afin d'accueillir des activités dans des structures démontables et annuellement démontées, et qui devra répondre aux exigences de la DDTM.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.



Pour le Maire,

M. François RICHAUD

HÔTEL DE VILLE

1, AVENUE DES TILLEULS – 17110 SAINT-GEORGES DE DIDONNE  
Tél : 05 46 05 07 27 – Télécopie : 05 46 05 87 63 – E-MAIL : mairie@sgdd.fr

Mais les trois restaurateurs n'ont pas cru bon de tenir compte de ces différents courriers, à leurs détriments. La Loi littoral s'applique sans distinction sur tout le territoire National, y compris à Saint-Georges de Didonne.

# RESTAURANTS DE PLAGE

## Copie courrier du Préfet du 7 avril 2023 envoyé aux conseillers municipaux d'opposition



Direction départementale  
des territoires  
et de la mer



La Rochelle, le 07 AVR. 2023

Madame et Messieurs les conseillers municipaux,

Par courrier du 13 mars 2023, vous avez appelé mon attention sur la situation des restaurants de plage à Saint-Georges-de-Didonne. La concession des plages est en cours de modification pour permettre notamment l'intégration des espaces accueillant les trois restaurants de plage, ce qui fait suite à la demande de la commune reçue en date du 12 octobre 2022, après échanges entre le Monsieur le maire et mes services.

Ainsi, les trois établissements de restauration situés sur les plages de Vallières et de la Grande Conche (Acapulco, Cazuela et Réserve) faisaient, jusqu'en 2022, l'objet d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime (AOT du DPM), et étaient situés en dehors de la concession de plages. Ces autorisations étant échues, il a été décidé de ne pas organiser de nouvel appel à candidatures, et d'intégrer ces espaces à la concession.

Ces activités étant installées dans des bâtiments en dur, il était indispensable de les démolir avant l'installation de toute nouvelle activité, conformément à l'article R.2124-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

*...] Seuls sont permis sur une plage les équipements et installations démontables ou transportables ne présentant aucun élément de nature à les ancrer durablement au sol et dont l'importance et le coût sont compatibles avec la vocation du domaine et sa durée d'occupation. Les équipements et installations implantés doivent être conçus de manière à permettre, en fin de concession, un retour du site à l'état initial. Leur localisation et leur aspect doivent respecter le caractère des sites et ne pas porter atteinte aux milieux naturels [...].*

Madame Chantal Raclet,  
Messieurs Thierry Eveillé et Laurent Massard  
Conseillers municipaux à Saint-Georges de Didonne

# RESTAURANTS DE PLAGE

Je rappelle que les AOT délivrées jusqu'alors par l'État aux restaurateurs, depuis de très nombreuses années, faisaient explicitement mention de l'appartenance du terrain au domaine public maritime naturel. D'ailleurs, les derniers titres délivrés ont tous fait l'objet de procédures de mise en concurrence, dont l'avis de publicité mentionnait là encore les conditions de l'occupation et la domanialité du terrain. Les exploitants ont délibérément candidaté sur ces emplacements, et n'ont ensuite pas exercé leur droit de recours contre les AOT qui leur ont été délivrées.

Pendant l'exploitation des restaurants ces dernières années, la commune de Saint-Georges-de-Didonne a installé chaque hiver au droit de chacun des établissements des merlons de sable destinés à les protéger des assauts de la mer. Ces ouvrages n'auraient bien évidemment pas été mis en place si les plus hautes eaux n'atteignaient jamais ces bâtiments.

Il n'est pas prévu à ce stade de réaliser de délimitation du DPM. En effet, aucun élément nouveau ne vient remettre en cause l'appartenance au DPM de l'ensemble des plages jusqu'au parapet qui limite le domaine public communal. La question de la démolition des bâtiments des restaurants est étrangère à ce sujet, puisque même dans l'hypothèse où ces derniers seraient situés sur le domaine public communal, la commune pourrait mener cette opération de démolition de manière identique.

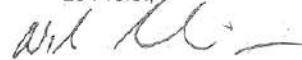
Je tiens d'ailleurs à rappeler que le domaine public maritime est imprescriptible et inaliénable. À ce titre, une constatation de la limite haute de la mer à un instant donné ne saurait constituer à elle seule la limite du DPM, les lais et relais de mer devant également être pris en compte. Ainsi, le jugement du tribunal administratif de Poitiers du 6 juin 2019, qui se bornait à mentionner la limite haute du rivage pour établir la bande littorale des 100 mètres au titre du code de l'urbanisme, n'a pas de lien direct avec la définition du domaine public maritime naturel du code général de la propriété des personnes publiques.

Enfin, le succès de cette opération, avec la présence de nouveaux établissements démontables et annuellement démontés à l'été 2023, repose notamment sur le respect du calendrier de démolition des structures en dur qui accueilleraient les restaurants aujourd'hui fermés. Or, certains des anciens amodiataires de ces espaces ont retardé cette opération, en les occupant illégalement malgré l'expiration de leur titre au 15 novembre dernier. La solution que vous proposez, en régularisant une occupation illégale qui est elle-même à l'origine du retard actuel, n'est pas envisageable.

Par ailleurs, je vous rappelle que la réouverture de l'un de ces établissements en l'état serait illégale.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER

Copie à Monsieur le maire de Saint-Georges-de-Didonne

3A - Le Réaumur - CS 70000  
17031 La Rochelle cedex 01  
Tel. : 05 49 27 41 00  
www.saint-georges-de-didonne.fr

**En août 2022**, les Délégations de Service Public (DSP) ont été lancées pour 4 restaurants de plage, tout d'abord, puis relancées en novembre 2022 pour 3 restaurants.

C'est le 4 mai 2023, que les attributions de DSP pour les restaurants de plage ont été présentées et votées en Conseil Municipal, chacune des concessions **bénéficiant d'une surface d'exploitation de 500m<sup>2</sup>**, au lieu de 350 m<sup>2</sup> précédemment attribuée.



# RESTAURANTS DE PLAGE

Le Maire en personne a souhaité cet agrandissement de surface permettant, ainsi aux exploitants de tirer profit au mieux de leur affaire ! La CAZUELA et la RÉSERVE ont été retenues pour une période de 12 saisons, ainsi que le nouvel établissement "À la pêche aux moules" qui s'installera à l'emplacement de l'ACAPULCO après sa démolition (en attente de la décision du tribunal administratif). La démolition de la CAZUELA et de la RÉSERVE a quelque peu tardé : les exploitants n'ont pas rendu leur clé en temps voulu. Enfin, le 15 juin 2023, La CAZUELA et RÉSERVE étaient déconstruites : la municipalité ayant avancé le coût de la destruction.

## Situation Été 2023

Les concessionnaires n'ont pas cru à la possibilité d'ouverture de leur établissement pour l'été 2023 ; ils n'étaient donc pas prêts. Pourtant, être candidat à une DSP suppose que le plan de financement soit établi, que leur demande de permis de construire soit prête à être déposée dans la foulée et que leurs constructeurs ne soient pas défaillants...

La situation est la suivante : la redevance pour les restaurants la CAZUELA et la RÉSERVE prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023. La CAZUELA a donc décidé d'installer juste pour l'été 2023 un food truck (dont l'installation a été autorisée par le préfet suite à une demande expresse du maire).

## Copie courrier du préfet du 16 juin 2023



**OBJET :** Exploitation des lots de plage n°9,10 et 11.  
**Réf :** Votre courrier du 31 mai 2023.

Par courrier reçu dans mes services le 2 juin 2023, vous avez sollicité mon autorisation afin que les titulaires des lots n°9, 10 et 11 puissent occuper le Domaine Public Maritime au moyen de remorques ou food trucks.

La concession des plages de votre commune a été accordée par arrêté préfectoral du 3 mai 2023. Le cahier des charges de la concession prévoit notamment trois lots de restauration de plage en précisant que ces trois lots ne pourront être exploités que lorsque les bâtiments en dur historiquement présents sur ces emplacements seront détruits.

Pour les lots 9 et 10, la démolition des bâtiments étant entamée, l'exploitation sous forme de food trucks ou remorques pourra se réaliser dès lors que ces lots seront libérés de toute occupation.

Pour le lot n°11, le bâtiment en dur n'étant pas démoli, son emprise ne peut être utilisée pour exploiter une nouvelle activité. Par conséquent, la seule solution possible pour le sous-traitant retenu sur ce lot est de disposer d'un emplacement sur le domaine public communal en attendant la démolition intégrale du bâtiment.

Tels sont les éléments que je suis en mesure de vous apporter.

*Bien cordialement à vous,*

Pour le Préfet  
par délégation  
Le Sous-Préfet de Rochefort,  
*J. Donnot*  
Stéphane DONNOT

Les clients sont au rendez-vous pour le plaisir des uns et des autres.

Pour conclure cet article volontairement long et nécessaire à la bonne compréhension de tous, une chose est certaine : **le Maire et son équipe se sont battus pour que Saint-Georges de Didonne sorte la tête haute de ce douloureux dossier dont les conséquences n'ont pas été appréhendées à leur juste mesure par ceux qui ont, à une époque donnée, voté la Loi Littoral.**

# RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Rejoignez la Réserve  
Communale  
de Sécurité Civile  
de Saint-Georges de  
Didonne (RCSC SGDD)

Devenez réserviste de  
votre commune. Contactez  
le secrétariat de la RCSC  
SGDD (mairie@sgdd.fr ; tel  
mairie : 05 46 05 07 27)

Cette réserve civique est composée  
de citoyens volontaires et bénévoles.  
Leur mission première est d'assister,  
en cas de crise, l'équipe municipale.

Elle agit dans différents domaines de  
soutien et d'assistance :

- **En amont** : Recenser, sensibiliser et préparer aux risques. Savoir où se trouvent les établissements sensibles et les personnes à risques.  
Connaissance des voies et accès.
- **Pendant** : Gestion du Centre d'Accueil et de regroupement des sinistrés, participation à l'alerte et l'évacuation, aide à la préservation des biens et des personnes, suivi de la vulnérabilité des habitants, surveillance en cas de risque annoncé, guidage des secours, soutien à la population, ravitaillement.

- **En aval** : Aide à la remise en état. Aide aux sinistrés avec les démarches, collecte et distribution de l'aide.

Cette réserve est placée sous l'autorité de Monsieur le Maire. L'équipe de réserve communale agit sur le territoire de la commune. Elle peut être mobilisée en renfort d'autres communes à la demande des Maires concernés.

Les modalités de fonctionnement et d'engagement sont prévus dans les Plans Communaux de Sauvegarde.

Toutes les bonnes  
volontés sont les  
bienvenues. Néanmoins,  
la signature d'un acte  
d'engagement pour une  
durée de 1 à 5 ans est  
obligatoire.



# RENTRÉE SCOLAIRE ET JEUNESSE

## La rentrée

Finis le temps des baignades, des randonnées, des jeux de plage. C'est la rentrée.....

Les petits Saint-Georgeais ont repris le chemin de l'école. C'est l'occasion de retrouver ses camarades, de découvrir sa nouvelle classe, son nouvel enseignant.

Notre école compte **215 élèves répartis en 10 classes** : PS\MS, MS\GS, GS\CP, CP, CE1, CE1\CE2, CE2, et 3 classes de CM1\CM2.

**La diminution des effectifs a amené l'Éducation Nationale à fermer une classe.** Madame Delprat reste la directrice. Un seul nouveau professeur des écoles a été nommé.

De nombreux projets vont être mis en place :

- Continuité de la participation à l'AME (Aire Marine Éducative) pour les CM
- Classe découverte de la Préhistoire délocalisée à Montignac en Dordogne, pour les 3 classes de CE
- Participation de toutes les classes aux Olympiades

La **restauration scolaire changera de prestataire** fin Septembre. À la demande de la CARA, la démarche anti-gaspillage alimentaire sera poursuivie.

Le goûter sera de nouveau fourni pour tous les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire du soir.

**À tous, nous souhaitons une bonne année scolaire riche en découvertes !**

## Petite enfance Enfance jeunesse



S'inspirant du succès des temps partagés avec les maisons de retraites, le CALM s'enrichit et propose désormais **des rencontres inter-crèche !**

Les enfants du Calm sont allés retrouver les petits du multi-accueil P'tits loups lors d'un moment convivial autour d'un atelier «*manipulation*».

Tous étaient ravis et ils se sont donnés rendez-vous au mois de septembre pour de nouvelles aventures à partager !

De plus, afin d'adapter en douceur les petits à leur arrivée à l'accueil de loisirs pour la rentrée, **des temps «passerelles» ont été proposés tout au long de l'été** avec au programme : activités, sorties et repas partagés !



# RENTRÉE SCOLAIRE ET JEUNESSE

## Fête de fin d'année au périscolaire

«Le vendredi 30 juin, l'équipe d'animation du CALM a organisé une fête dans la cour de l'école. Un temps qui a marqué la fin de l'année scolaire et qui a permis à toutes les familles de passer un moment convivial autour de divers stands de jeux. **Nous remercions les parents d'élèves, nos collègues de la Ludothèque et nos bénévoles, qui, par leur présence et leur aide ont contribué à la réussite de cette fête.** Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine et souhaitons une belle rentrée scolaire 2023/2024 aux enfants.»



# GARDONS LE CONTACT

## Alerte entretien

### Qui intervient ?

Les agents municipaux du service Cadre de Vie : la Brigade d'Intervention Rapide (BIR) et les référents techniques (voirie, éclairage public, espaces verts, espaces naturels, bâtiments communaux).

### Les missions ?

La Brigade d'Intervention Rapide gère les menus travaux d'entretien et la mise en sécurité.

Les référents sont chargés de programmer les travaux de voirie, la mise en place du mobilier urbain, l'éclairage public, l'embellissement des espaces verts sur l'ensemble de la commune.



### Interventions sur toute la commune :

2021 : 524 demandes

2022 : 581 demandes



## Catastrophe naturelle

Si vous constatez des fissures sur vos habitations, vous devez le signaler à votre assurance et envoyer un courrier accompagné des photos à Monsieur le Maire, 1 avenue des Tilleuls 17110 Saint-Georges de Didonne, pour qu'une demande en état de catastrophe naturelle soit établie.



### Sont considérés comme catastrophes naturelles

#### les événements :

- D'origine naturelle ;
- Survenant subitement et brutalement ;
- Résultant de l'intensité anormale d'un agent naturel ;
- Ayant pour conséquence des bouleversements importants pouvant entraîner des grands dégâts sur les plans matériel et humain (chutes de blocs, mouvements de terrain, etc.).

#### Par la suite, un arrêté ministériel est publié

pour indiquer les communes reconnues ou non reconnues en état de catastrophe naturelle.

Si la Commune de Saint-Georges de Didonne fait partie des sites reconnus, vous devez fournir l'arrêté à votre assureur pour une éventuelle indemnisation.

## COMMISSIONS DE QUARTIER

**participez à la vie de votre quartier !**

**Inscrivez-vous  
par tél : 05 46 05 07 27  
ou  
par mail : [monquartier@sgdd.fr](mailto:monquartier@sgdd.fr)**

**Venez avec vos idées  
Soyez des acteurs locaux  
Devenez référent**

**Tous les comptes-rendus seront en ligne  
sur le site de la ville  
[www.saintgeorgesdedidonne.fr](http://www.saintgeorgesdedidonne.fr)**

### **Dates des réunions 2023**

**Salle de réunion Relais de la Côte de Beauté  
18h**

**mardi 24 octobre - CENTRE-VILLE**

**mercredi 25 octobre - PLEIN-ÉTÉ**

**jeudi 26 octobre - MARGITE**

**mardi 31 octobre - SUZAC**

**jeudi 02 novembre - CORNICHE-PORT**

**mardi 07 novembre - PLAGES**

**mercredi 08 novembre - PARC DE VALLIÈRES**

**jeudi 09 novembre - DIDONNE BOUBE LES BRANDES**

**VOUS POUVEZ PARTICIPER À TOUTES LES RÉUNIONS  
SI VOUS LE SOUHAITEZ.**

\* La plaquette est disponible à la Mairie, Relais de la Côte de Beauté et l'Office du Tourisme.

# LES RÉFÉRENTS DE QUARTIER CENTRE-VILLE

## Rôle du référent de quartier

Être un relais des habitants auprès de la Mairie : .....

*Texte proposé par Yves Trocmet*

Faciliter la concertation entre les habitants, les associations, les commerçants, les entreprises.

Participer à l'amélioration de la qualité de vie en :

- Collectant les incidents ou anomalies constatés ou ressentis (domaine dégradations, incivilités, propreté et embellissement des lieux, stationnement, circulation, travaux éclairage public, voirie...).
- Facilitant l'accueil des nouveaux habitants du quartier.
- Proposant des suggestions à l'équipe municipale (adjoints ou conseillers municipaux délégués) et donner aux habitants des éléments d'information sur les projets en cours ou à venir (touchant le quartier et également l'ensemble de la commune).

**Ce n'est pas un objectif de médiation : Le référent n'a pas pour vocation**

- De résoudre les conflits de voisinage ou familiaux.
- D'agir comme substitut des forces de l'ordre, des élus, ou des agents municipaux.

**Le référent est un citoyen volontaire, bénévole, sans mandat électif municipal, qui réside dans le quartier qu'il représente, est inscrit sur la liste électorale de la commune. Il respecte la confidentialité des informations recueillies.**

4 référents volontaires pour un grand quartier, le Centre-Ville :



**Marie Claude Darros**

Tilleuls,  
Rue de la République,  
Pierre et Marie Curie  
Collignon, Jarousseau...  
✉ [marieclaude.darros@sfr.fr](mailto:marieclaude.darros@sfr.fr)



**Pascale Heurteau**

Duboiserie,  
Lieutenant-Colonel Tourtet,  
De Gaulle, Centre-Ville (église,  
marché)...  
✉ [heurteau.pascale@orange.fr](mailto:heurteau.pascale@orange.fr)



**Yves trocmet**

Rue L. Barthou du Coca,  
Général Leclerc, De Gaulle...  
✉ [yves.trocmet@wanadoo.fr](mailto:yves.trocmet@wanadoo.fr)



**Pascal Lemaître**

Commandant Lavigne, Langevin,  
Lieutenant-Colonel Tourtet,  
Rue Cousin, Moqueris...  
✉ [lemaitre.pascal@outlook.com](mailto:lemaitre.pascal@outlook.com)

**N'hésitez pas à les contacter et notamment avant la prochaine réunion de quartier. Qui aura lieu le 24 octobre 2023 à 18h au Relais de la Côte de Beauté. (Questions à envoyer avant le 6 octobre)**

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Qu'est-ce que l'Heure Civique ?

Ce projet de solidarité a été initié par un élu parisien, également créateur de la Fête des Voisins. L'Heure Civique, c'est **donner de manière ponctuelle 1 heure de son temps à ceux qui le souhaitent**. La démarche a vite été adoptée à Saint-Georges de Didonne par **Claire Marcon**, Adjointe au Maire en charge des relations avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Vous avez un besoin ponctuel ? Très simple, il vous suffit de téléphoner au CCAS de la Mairie, au 05 16 65 10 01.

Vous n'avez pas attendu l'Heure Civique pour rendre service à vos voisins ? C'est le même esprit qui nous anime avec l'avantage de pouvoir multiplier les contacts, les acteurs et les actions ; nous sommes déjà **40 bénévoles** à Saint-Georges de Didonne pour aider à la lecture ou au bricolage, tenir compagnie à une personne...

*L'heure Civique Saint-Georgeaise.*

**L'heure  
CIVIQUE**  
Saint-Georgeaise

**VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE PONCTUELLE ?**

Visite de courtoisie, soulager un aidant, se faire accompagner aux courses, petit bricolage/nettoyage/jardinage, aide administrative, aide numérique...

**Nos volontaires sont là pour vous donner un coup de main !**

Une solution  
**GRATUITE et OCCASIONNELLE**



Contactez-nous au 05 16 65 10 01  
heurecivique@sgdd.fr

Saint  
Georges  
de Didonne

## Résidence Valérie & le Suroît

Comme tous les ans, Saint-Georges de Didonne a accueilli l'inter chorales des établissements adhérents à la FNADEPA (Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Établissements et Services pour Personnes Âgées) du Département de la Charente-Maritime au Relais de la Côte de Beauté. La Chancelière de St Jean de Liversay, La Villa d'Amélie de St Rogatien, La Pommeraie de Périgny, Le Logis de Vaux associé à La Résidence Valérie et Le Suroît ont participé, avec enthousiasme, à cette rencontre placée **sous le signe des «PRÉNOMS»**.

Tous les résidents ont chanté en commun **CÉLINE d'Hugues Aufray** et mis tout leur cœur pour leurs chansons choisies dans le vaste répertoire Français.

Cet après-midi de convivialité s'est clôturé sur le **traditionnel échange de cadeaux** et le **partage du goûter**. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.





# ESPACE MAGGY MARTEL

## Le mercredi 19 juillet 2023, Maggy aurait eu 99 ans

En présence de son fils Patrick et de ses petits-enfants, de ses amis, du représentant de la légion d'Honneur et de nombreux élus un hommage lui a été rendu en **dénommant le kiosque du Trier "Espace Maggy MARTEL"**, désormais ouvert à l'art et aux expositions. Jean-Pierre Lemaigre, ami de longue date, a écrit le texte qui suit, lu par Danièle Coudert.

*"Maggy MARTEL, c'était un sourire, une bienveillance et une pudeur. Sa présence ne passait jamais inaperçue. Sa silhouette et sa chevelure blonde aimaient les regards durant sa jeunesse lors des compétitions d'athlétisme, mais aussi tout au long de sa vie. De sa personne émanait une sérénité qui fascinait.*

*Mais qui connaissait vraiment son passé ?*

*Discrète sur ses exploits sportifs, elle n'en parlait que rarement. Pourtant son palmarès est élogieux et digne des plus grands champions, tant sur le plan sportif que dans l'humilité de ses succès :*

- *Championne de France de saut en longueur en 1948*
- *Participation aux jeux Olympiques de 1948 à Londres*
- *5ème du pentathlon au championnat d'Europe d'athlétisme en 1950 à Bruxelles*
- *Participation à de nombreuses rencontres internationales*

*Elle arrêtera sa carrière sportive au début des années 50 pour élever ses enfants. Professeur d'éducation physique, à Zola, puis au lycée de la Triloterie (lycée Cordouan) lors de la séparation des 2 établissements en 1972, elle remportera avec ses élèves une dizaine de titres de champion de France féminin en Volley-ball et handball dans le cadre de l'assu (association sportive scolaire et universitaire) en rencontrant à l'époque des équipes universitaires. Prouesse qu'il est nécessaire de souligner pour mesurer la performance, le travail accompli et la valeur de ses titres.*

*Les élèves de ces années là ont toujours gardé des liens indéfectibles, retrouvant très régulièrement leur professeur durant de longues années. Il n'était plus alors question d'exploits sportifs mais d'amitié sincère et de reconnaissance. En effet, Maggy ne s'est jamais retournée sur ces années de consécration : toujours dans l'action vers l'avant, comme en sport, et jamais dans les souvenirs du passé. Sa médaille d'or de la jeunesse et des sports est bien la preuve de son engagement auprès des élèves."*



## ESPACE MAGGY MARTEL

*"Elle s'est éteinte en mars 2023 toujours dans la discrétion, entourée de sa famille et restera pour nous tous un exemple.*

*Personnalité incontournable de Saint-Georges de Didonne, en lui dédiant cette place, son nom restera à jamais attaché à cette ville.*

*À titre personnel, a poursuivi Danièle Coudert, je veux dire toute l'admiration que je portais à Maggy. Et les questionnements se bousculent dans ma tête : à moins de 20 ans, aurais-je eu ce courage de m'oublier, de mettre de côté mes jeunes années pour défendre, au risque de ma vie, l'idée de liberté pour mon pays ? Quelle abnégation ! Quelle grandeur ! Je connaissais Maggy depuis 1972, le lycée Cordouan étant notre trait d'union mais bien avant, alors que j'étais volleyeuse au lycée de Pontoise, mon équipe a rencontré l'équipe de Royan, coachée par cette jolie femme blonde en championnat de France ASSU à Lille. Royan a gagné le titre !*

*Maggy, dans ses dernières années, était particulièrement attentive aux détrences engendrées par la solitude et notre humanisme commun nous a rapproché. Oui elle était belle, élégante, discrète ! Et il est bien qu'aujourd'hui notre ville lui rende un hommage appuyé."*

**Merci Maggy pour votre  
générosité, merci de  
nous avoir permis de  
vivre libres !**



## BRÈVES

### Le Conseil Municipal des Jeunes

Depuis le mois de février 2023, un conseil municipal des jeunes s'est créé à Saint-Georges de Didonne. **Dix jeunes âgés de 9 à 14 ans** s'investissent dans ce nouveau dispositif citoyen qui leur permet de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, qui développe leurs compétences et leur confiance. Ils travaillent en collaboration avec les élus municipaux et les acteurs locaux pour faire entendre leurs voix et concrétiser leurs idées. Soutenus par **Patrick Poncet**, élu en charge de la jeunesse et des sports, **Isabelle Evzline**, responsable du centre d'animation et de loisirs municipal et **Kilian Arnaud**, animateur coordonnateur, ces jeunes conseillers ont la possibilité de mettre en place des projets concrets qui répondent aux besoins de la jeunesse et qui contribuent au développement de la ville. Les trois objectifs que les membres du CMJ souhaitent développer au cours de leur mandat ont pour but : *"Le bien vivre ensemble"*, *"La protection de l'environnement et les actes citoyens"* et *"L'aménagement des temps et infrastructures dédiées aux enfants et aux jeunes"*.



Au mois de Juin a eu lieu l'élection du jeune Maire de Saint-Georges de Didonne et c'est Eloïse, 12 ans, qui a été élue. Elle va avoir un rôle de porte-parole du groupe du CMJ lors des représentations officielles. Elle porte notamment le projet de la *"Boîte à Papi/Mamie Noël"*.

## MARCHÉS ET COMMERCES

### La recette d'avril

#### Sorbet de melon

- 1 melon, 3 cuil à soupe de miel
- 1 blanc d'oeuf
- Mixer la chair du melon avec le miel
- Fouetter le blanc d'oeuf et cesser avant qu'il ne monte en neige
- Mixer le tout ensemble
- Verser dans un bac en plastique
- Mettre 30 mn au congélateur, puis remixer recommencer l'opération 4 fois, toutes les 30 mn.

**Un souvenir d'été pour l'hiver !**



#### HORS SAISON



septembre à juin  
ouvert du mardi  
au dimanche  
de 8h30 à 12h

**Venez nombreux !**

### Distribution gratuite de cabas le 03 octobre à 11 h



Pour inciter à limiter le plastique, la municipalité renouvelle

la distribution gratuite de cabas.

# REPRENDRE DE BONNES RÉOLUTIONS

## 10 Bonnes habitudes alimentaires à intégrer pour la rentrée



### 1. Manger 7-10 fruits et légumes

Apport de fibres, **vitamine c**.

### 2. Intégrer noix ou graines au quotidien

Les noix et graines apportent de bons gras, de la vitamine E, des fibres, du magnésium... Plusieurs essais cliniques sur les noix, les arachides et les graines démontrent leur **impact favorable sur la réduction du LDL-cholestérol** (mauvais cholestérol).

### 3. Diminuer sa consommation de viandes rouges et de charcuteries

Les charcuteries sont souvent des sources de nitrites en plus d'être riches en sodium. Elles sont **associées à une hausse du risque de cancer** (côlon notamment).

### 4. Augmenter sa consommation d'oméga-3

Les oméga-3 d'origine végétale (graines de lin, de caméline, de chia, noix de Grenoble, etc.) sont essentiels à la santé et ne peuvent être synthétisés par l'organisme. Il est donc **important d'en consommer**. Ceux d'origine marine, sont tout aussi importants et font partie intégrante du régime méditerranéen. Leurs propriétés anti-inflammatoires en font des alliés dans la prévention.

### 5. Attendre avant de prendre un dessert

### 6. Couper les sucres concentrés

L'OMS recommande de **ne pas consommer plus de 12 c. à thé de sucre par jour** (50 g). Cette quantité est facilement atteinte si vous prenez du jus et d'autres boissons sucrées,

des pâtisseries, des biscuits, des friandises chocolatées, etc. Réduisez progressivement votre consommation !

### 7. Diminuer sa consommation d'alcool

Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage des substances publiait ses nouvelles recommandations en août dernier, soit celles de **ne boire qu'un ou deux verres par semaine** pour réduire son risque au minimum de problématiques reliées à l'alcool.

### 8. Cuisiner davantage

La moitié des calories consommées par jour proviennent **des aliments transformés**, lesquels sont riches en gras, en sucre et en sel tout en contenant plusieurs additifs.

### 9. Manger varié...

### 10. Reprendre contact avec la nature

Savez-vous que le contact avec la nature (dans un parc, une forêt, en montagne) **permet de faire chuter le taux de cortisol**, communément appelé l'hormone du stress ?

# SIGNALISATION / PANNEAUX

## Mieux s'orienter à Saint-Georges de Didonne

Le service communication s'est attaché à mieux indiquer, à orienter et à informer.

Après un travail de recensement et de tri des panneaux existants, le service a fait ajouter des panneaux indicateurs et informationnels en prenant soin qu'ils soient visibles, **qu'ils soient agrémentés des temps de trajet à pied (5 mn)...**

- Direction Phare de Vallières et le port !



25 panneaux orientent enfin les visiteurs vers le phare de Vallières. Pour découvrir cette vue inouïe après avoir monté les 144 marches !



### Le marché devient incontournable

11 nouveaux panneaux, soit 27 au total, pour indiquer le marché couvert si essentiel toute l'année. Sans oublier les panneaux des parkings gratuits à proximité.

Les Animations à la connaissance de tous 6 nouvelles vitrines ont été installées à des endroits très fréquentés par les piétons : Trier, Suzac, Vallières, Place Odilon Redon, Front de Mer et Tuiles Bleues. Les agents du service communication les alimentent chaque semaine.

Si vous pensez que d'autres signalétiques seraient utiles, n'hésitez pas à en faire part au service communication ([communication@sgdd.fr](mailto:communication@sgdd.fr)).



# TRAVAUX / ENVIRONNEMENT

## Bacs de rétention d'eau

Depuis plusieurs années, les étés se réchauffent et les périodes de sécheresse se multiplient. On se souvient notamment des restrictions de consommation d'eau de l'été 2022, qui ont notamment impacté les espaces verts de la commune.

Dans une démarche écologique et environnementale, le Centre Technique Municipal accueille **deux nouvelles cuves de trente-mille litres chacune, dédiées à la récupération des eaux de pluie**. L'eau ainsi récupérée pourrait être utilisée

pendant les futurs arrêts de sécheresse interdisant l'arrosage avec de l'eau potable.

Cet arrosage, même restreint, limitera les pertes d'arbres et de végétaux. Par ailleurs, les cuves sont équipées pour permettre aux pompiers d'utiliser l'eau en cas de besoin, mais aussi pour les balayeuses si les précipitations sont abondantes. C'est **un projet qui s'inscrit dans la transition écologique de Saint-Georges de Didonne**.



## Journée de l'arbre mercredi 25 octobre 2023 de 10h à 18h

Les arbres marquent notre environnement au quotidien, de la forêt de Suzac à nos jardins. En ville, ils ont également leur importance pour embellir nos espaces verts, nous prodiguer de l'ombre et marquer des espaces emblématiques de Saint-Georges de Didonne. L'alignement de Tilleuls présents dans la rue éponyme, ou encore de mûriers-platanes sur le boulevard de la Côte de Beauté sont de véritables **symboles de la commune**. Cette édition s'intéressera aux bienfaits de la présence d'arbres en ville.

L'événement se déroulera sur **deux sites** : vous serez accueillis dès 10 heures au Relais de la Côte de Beauté, où vous pourrez assister à diverses animations (conférence, expositions, ateliers dans la médiathèque...). Les manifestations se poursuivront au lac d'Enlias, où vous trouverez des stands des différents partenaires de la Journée de l'arbre (Parc de l'Estuaire, LPO...) ainsi que des animations pour petits et grands !

La date a été sélectionnée car elle est propice à la plantation d'arbres. C'est pourquoi vous pourrez **assister à une démonstration de plantation autour du lac d'Enlias** qui marquera la tenue de l'événement.

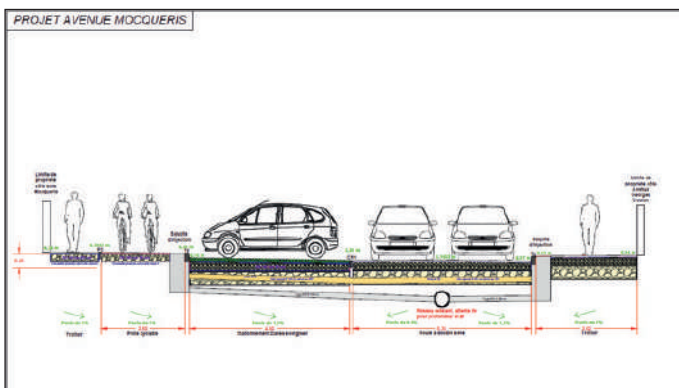


# TRAVAUX / ENVIRONNEMENT

## Installation de girondines pour sécuriser le Boulevard de la Corniche et le Chemin .....



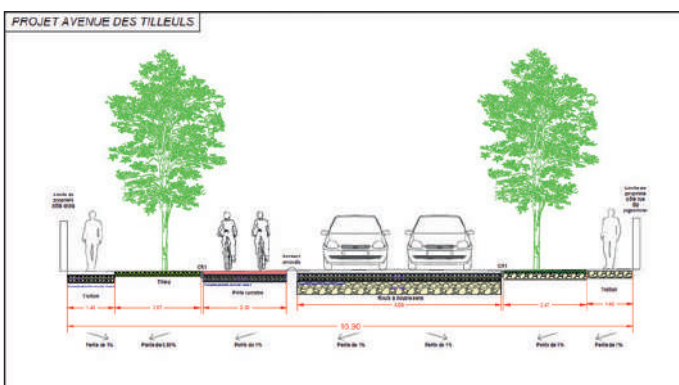
## Travaux Avenues des Tilleuls et Mocqueris .....



Les travaux de **remise en état du réseau d'eau potable** débuteront par l'avenue des Tilleuls et se termineront par l'avenue Mocqueris.

Le début des travaux est prévu pour mi-octobre 2023 et la fin des travaux est prévue pour mi-décembre 2023. Les travaux de voirie commenceront au début de l'année 2024 pour l'avenue Mocqueris et en septembre 2024 pour l'avenue des Tilleuls.

**Une piste cyclable sera aménagée** pour favoriser les mobilités douces. Les places de stationnement en enrobé seront transformées en places perméables à l'eau.



D'un point de vue de la gestion des eaux pluviales et du développement durable, **une chaussée drainante sera réalisée** de manière à limiter le rejet des eaux pluviales dans les tuyaux d'évacuation.

# TRAVAUX DU MARCHÉ

## Les Halles du Marché

Des travaux nécessaires pour préserver cette structure typique des années 60 et pour accueillir dans de bonnes conditions, les commerçants ambulants mais aussi des animations, des foires...

Un coût budgété à hauteur de 376 211,15 € TTC sachant que la municipalité a obtenu 52 671 € TTC de subventions

par le Conseil Régional.

**Au-delà des travaux d'entretien et d'embellissement du marché, de la réfection des halles, c'est tout ce quartier crucial pour Saint-Georges de Didonne qui se rénove avec l'enfouissement des réseaux et la réfection des trottoirs et chaussées dès 2025.**





## BORD DE MER



Saint-Georges de Didonne, située sur la magnifique côte Atlantique, est souvent considérée comme **l'une des plus belles stations balnéaires de la région**. Avec son charme pittoresque et ses paysages à couper le souffle, cette destination offre tout ce dont vous avez besoin pour des vacances inoubliables.

**La plage** de Saint-Georges de Didonne est l'un des principaux attraits de la station balnéaire. Avec son sable fin et doré s'étendant sur plusieurs kilomètres, c'est l'endroit idéal pour se détendre au soleil, se baigner dans les eaux de l'océan Atlantique ou pratiquer des **sports nautiques** comme le surf et la voile.

Outre sa plage magnifique, Saint-Georges de Didonne offre également de **superbes promenades le long de la côte**. Vous pourrez vous balader sur le sentier côtier et profiter des panoramas époustouflants sur l'océan. Les falaises escarpées, les dunes de sable et les forêts verdoyantes créent une atmosphère paisible et préservée, parfaite pour les amoureux de la nature.

**Le centre-ville** de Saint-Georges de Didonne regorge de charme avec ses rues pavées et ses maisons traditionnelles. Vous pourrez flâner dans les petites boutiques, visiter le marché local et déguster des spécialités régionales dans les restaurants pittoresques de la ville.

En somme, Saint-Georges de Didonne est une station balnéaire qui allie beauté naturelle, charme pittoresque et richesse culturelle.

Que vous souhaitiez vous détendre sur la plage, vous promener le long de la côte ou découvrir l'histoire locale, cette destination saura vous séduire et vous offrir des vacances mémorables sur la côte Atlantique.

*Classement des meilleures stations balnéaires  
Saint-Georges de Didonne N° 1 de la côte Atlantique  
Source le Parisien «Samedi 22 juillet 2023»*

# VIDÉO PROTECTION

Par autorisation du Préfet de Charente-Maritime, depuis l'été 2023, un système de vidéo protection est en place à Saint-Georges de Didonne.

Des caméras peuvent être installées sur la voie publique pour prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants, des actes de terrorisme, dans les conditions prévues par l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

Ces dispositifs peuvent également permettre de constater des infractions aux règles de la circulation, réguler les flux de transport, protéger des bâtiments et installations publics et leurs abords.

## Qui peut filmer la rue ?

**Seules les autorités publiques** (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique.

Ni les entreprises, ni les établissements publics ne peuvent filmer la voie publique. Ils peuvent seulement filmer les abords immédiats de leurs bâtiments et installations (la façade extérieure par exemple mais pas la rue en tant que telle) dans les lieux susceptibles d'être exposés à des actes de terrorisme.

Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété. Ils ne peuvent pas filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile.

## Pendant combien de temps conserver les images ?

La durée de conservation des images doit être proportionnée et correspondre à l'objectif pour lequel le système de vidéo protection est installé. En règle générale, quelques jours suffisent pour effectuer des vérifications, par exemple à la suite d'un incident.

La durée jugée proportionnée, dans chaque cas, est précisée dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, et ne saurait excéder un mois (art. L.252-3 du CSI).

## Les caméras sont positionnées aux lieux suivants :

Mairie et entrée école maternelle, Centre-ville, Place de Verdun, Centre culturel, boulevard de la côte de beauté, Complexe sportif Colette Besson, Police Municipale, Port (accès et bassin), Bâtiment logistique rue Louis Neel.

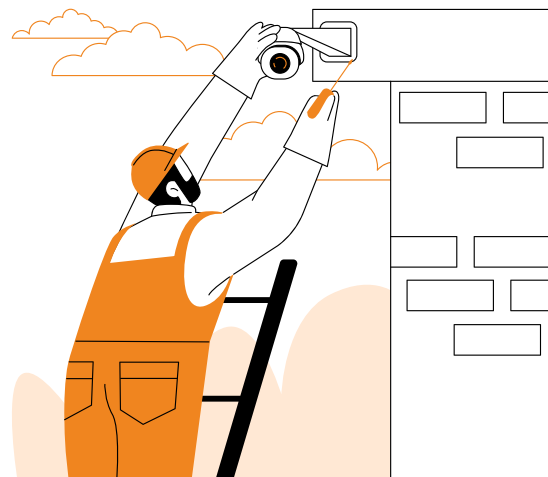
Le système est **conforme aux normes** techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Le système répond aux finalités prévues par le Code de la Sécurité Intérieure:

- Sécurité des personnes, protection incendie et accidents, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics, prévention d'actes terroristes...

La vidéo protection est gérée par la Police Municipale.

Les images sont confidentielles, limitées aux personnes habilitées, à la police et à la gendarmerie.



# HISTOIRE : SE SOUVENIR

## Julien VIAUD, plus connu sous le nom de Pierre LOTI

Cette année, les Français commémorent le centenaire de la mort de Julien VIAUD plus connu sous le nom de Pierre LOTI (1850-1923). Ce **célèbre romancier** a mené de front sa carrière d'officier de marine, d'écrivain, mais aussi, d'illustrateur\* pour la presse. Il sut mettre à profit ses nombreux voyages pour croquer avec talent, les événements auxquels il participait, mais aussi pour s'inspirer de ses rencontres dans ses écrits. Il fut notamment **collaborateur de l'illustration** (1843-1943), fameux hebdomadaire d'information.

Mis à la retraite de la marine en 1910, il s'est présenté à l'État Major, pour reprendre du service, lors de la déclaration de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, en août 1914. Écroulé d'une manière peu élégante, alors qu'il était **capitaine de vaisseau** (colonel), à 64 ans, il s'est engagé, comme simple soldat, dans l'armée de terre, pour la durée du conflit. Dans sa chambre, à Rochefort, sont suspendus aux murs, son sabre d'officier et sa citation à l'ordre de l'armée, pour bravoure exceptionnelle au milieu des combats.

C'est cet officier de marine qui préfacera, La mer, de Jules Michelet, Calmann-Lévy, coll. « Œuvres complètes de Michelet », édité en 1898. En effet, alors âgé de 9 ans, il assista, lui aussi, à cette tempête, lui aussi lors de l'une de ses villégiatures à Saint-Georges.

« Reflets sur la route sombre » de Pierre LOTI 1899 :

« Dans ces premiers chapitres du livre de Michelet, qui pourraient s'appeler « chapitres de la terreur », il y a une admirable description de tempête, que j'ai lue avec une surprise et une émotion très particulières : je m'attendais si peu à la trouver là, cette souveraine tempête d'octobre 1859, la première que virent mes yeux et que mes oreilles entendirent ! Dans la mémoire des gens de la côte, elle a laissé une profonde trace sinistre et je m'en souviens moi-même avec une confuse frayeur.

J'ignorais que Michelet eût jamais passé dans mon pays, — et précisément il habitait, à cette époque, ce même hameau de Saint-Georges de Didonne, où l'on m'avait conduit pour une saison de plage ; tandis que je m'épouvantais, en petit enfant, de cette furie jamais vue, il était là, tout près, lui, qui la notait superbement pour l'avenir.

*Il m'en reste surtout cette grise image : un soir, par un des crépuscules terribles d'alors, quelqu'un de grand, je ne sais qui, me tenait enveloppé dans le pan de son propre manteau et, pour n'être pas emporté, s'abritait avec moi derrière une muraille, essayant de regarder du côté du large ; je tâchais de voir, moi aussi, aveuglé, étouffé, par tout ce qui me cinglait la figure, par tout ce qui s'engouffrait dans ma poitrine, et une grande musique d'enfer me maintenait dans une sorte de stupeur. Autour de nous étaient deux femmes de la côte, à l'abri de ce même mur, enlacées étroitement à bras le corps, s'efforçant de comprimer leurs manteaux noirs, qui s'enflaient toujours et battaient avec un bruit de fouet ; elles regardaient comme nous du côté de l'épouvante, et l'une d'elles poussait des espèces de gémissements rauques, qui s'entendaient malgré le vent.*



*Je ne crois pas que la description de Michelet puisse être dépassée. Il est vrai, c'est encore du rivage qu'il a vu cette tempête, un peu comme il a vu les autres choses de la mer ; mais il nous en donne l'aspect et le bruit, l'obscurité et la profondeur, les embruns et la mouillure salée, tellement qu'après avoir lu nous gardons de tout cela le sentiment intime et le grand frisson.*

*Peu à peu, à mesure que l'on tourne les feuillets du livre, on sent que l'auteur entre en communion plus intime avec son terrible modèle. Il s'incline devant la fatalité sereine de ses destructions, devant la patience de ses enfantements toujours recommencés.*

*Finalement, il se prend d'une sorte d'amour épouvanté pour la grande Tueuse et la grande Créatrice ; il la proclame amie, mère et nourrice des êtres.*

*Et c'est à partir du chapitre intitulé « Fécondité » qu'il apparaît comme un poète unique, d'une incomparable grandeur. Je ne crois pas qu'on puisse donner jamais avec plus de puissance l'impression des profondeurs marines, où la vie obscurément se soulève du sommeil de pierre, l'impression de la sourde furie de vivre qui s'agite dans les eaux, de l'immense poussée organique qui monte, incessante et éternelle, du fond des ténèbres d'en dessous.*

*Mais, bien que Michelet parle de « nos très justes espoirs de revivre en nos âmes immortelles », son oeuvre, dans toute cette partie, dégage une sombre et magnifique impression de mort ; la matière s'y révèle maîtresse de ses propres transformations, formidable, éternelle, souveraine de tout. Et l'on pourrait appliquer à ces passages la phrase même ».*

*\* Pierre LOTI dessinateur  
Une œuvre au long cours d'Alain  
Quella-Villéger et Bruno Vercier  
édition Bleu autour.*



## VIE ASSOCIATIVE

### Le Comité de Jumelage se déplace à Gaienhofen

**2023 : 60<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du traité de l'Élysée marquant la réconciliation de la France et de l'Allemagne, 39<sup>ème</sup> anniversaire de notre jumelage avec nos amis allemands et 30<sup>ème</sup> anniversaire de notre chartre d'amitié avec Balatonvoldvar.**

Cette année à l'Ascension, deux bus sont allés à Gaienhofen, soit au total **environ 120 Saint-Georgeais** dont une quarantaine de personnes de l'Harmonie. Un programme de 4 jours de réception en famille, visites, concerts, échanges a permis aux participants de découvrir la culture des hôtes allemands. Une délégation de cinquante hongrois s'est jointe à la fête, accompagnée d'une chorale.

Au programme visite de Rotweill, de son quartier historique et de ses deux entreprises connues : hohner et Thyssenkrupp. Afin de faire face à son objectif de favoriser les échanges européens et leurs coûts de plus en plus importants (bus, frais de réception...) **le comité multiplie les actions sensées rapporter des fonds** : participation aux marchés de Noël, organisation d'une marche, loto.



Et participe ainsi à la vie de notre commune.

Une manifestation sur le cinéma allemand est d'ailleurs en cours d'organisation avec l'association culturelle de Saint-Georges : **Créa**.

**N'hésitez pas à venir nous rejoindre, la connaissance d'une langue étrangère n'est pas impérative, nos amis musiciens ont trouvé grâce à la musique la plus belle des façons de communiquer.**

### Billard Académie de Saint-Georges

Le billard-club de Saint-Georges de Didonne est **ouvert toute l'année** à tous les amateurs de billard français, qu'ils soient résidents ou touristes. L'association, d'environ 45 adhérents dont 5 composent le bureau, organise des rencontres internes et chacun à son niveau, même débutant peut y participer et s'adonner à ce sport qui demande rigueur et maîtrise de soi dans une ambiance conviviale, sur **5 billards entretenus** régulièrement dans une salle agréable.

Des cours de billard d'une durée de 2 heures sont également proposés mensuellement pour les débutants comme pour les plus aguerris. Pour toutes les personnes désireuses de pratiquer ce sport, les membres du bureau se feront un plaisir de les renseigner et de leur proposer **un essai pour les novices** du billard. Vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires en vous adressant directement au club situé au complexe Colette Besson 2, rue du Docteur Maudet , en appelant le 05 46 06 05 91, ou par mail( [billardclubsgd@orange.fr](mailto:billardclubsgd@orange.fr) ).



#### Actualité

Cette année encore le 27 mai le club a organisé le **Trophée de la ville de Saint-Georges**, auquel ont participé 12 des meilleurs joueurs de la ligue Nouvelle-Aquitaine. Après une finale riche en rebondissements, **Rodolphe Richiero** du club de Limoges l'a finalement emporté face à **Eric Pichenaud**, vainqueur des 2 dernières éditions. L'ambiance y était chaleureuse et le public au rendez-vous. La compétition s'est terminée par la remise du Trophée au vainqueur, des coupes et lots à tous les joueurs par Nathalie Simon et Patrick Poncet représentants de la Mairie.

# VIE ASSOCIATIVE

## Mais quel est ce bateau qui navigue sur le lac d'Enlias ?

C'est un « *Riva aquarama* », bateau à moteur de prestige, créé par le constructeur italien **Carlo Riva** au début des années 50 pour concurrencer la marque américaine Chris-Craft qui régnait sur le marché depuis les années 30.

Ces bateaux, révolutionnaires pour l'époque, ont une nouvelle forme de coque en « V » ; avec une étrave tulipée pour fendre l'eau avec une si jolie vague, très caractéristique des Riva.

**Symbole de luxe et de perfection**, avec 14 couches de vernis, les canots Riva sont très vite adoptés par les têtes couronnées et les stars de cinéma. C'est la « *Rolls des mers* » ! L'Aquarama de 1962 est très apprécié par Brigitte Bardot, Alain Delon, Peter Sellers, Aristote Onassis, Sophia Loren, Giovanni Agnelli, ou encore John Fitzgerald Kennedy...

**En réalité, c'est le Enlias Model Club, Modélisme Naval, qui fait revivre ce bateau qui a tout d'un vrai !**

C'est un Riva Aquarama d'un mètre qui navigue sur le lac d'Enlias, face au Super U, les mercredis et samedis. Cette

maquette a « tout d'un vrai » : intégralement construite en acajou verni, chromes à profusion, poste de pilotage style cabriolet de luxe, pare brise, sellerie tout cuir et grand bain de soleil !



Si vous voulez vivre en réduction une petite page de l'histoire de ce bateau de légende qui a « tout d'un vrai » dans le moindre détail, venez nous rencontrer au lac. Vous pouvez aussi accéder à **Enlias Model Club sur Facebook** pour nous dire si cet article vous a intéressés. Après l'histoire du Marignan racontée dans l'Echo de Saint-Georges du printemps, et aujourd'hui le « *bateau des célébrités* », une autre histoire de bateau vous attendra peut-être dans le prochain Echo de Saint-Georges.

### LA LIGUE CONTRE LE CANCER CHARENTE-MARITIME

## Nos missions

**Financer la recherche**  
Depuis 10 ans, le Comité de La Ligue contre le cancer de Charente-Maritime a versé **plus de 3,5 millions d'euros** à des équipes de recherche au niveau national, régional et local.

**Accompagner les personnes malades**  
Le Comité propose **gratuitement** des ateliers aux personnes touchées par un cancer pendant et après les traitements et peut accorder une aide financière.

La carte des ateliers "bien-être" et activités physiques adaptées proposés

**Prévenir pour protéger**  
Nous sommes persuadés du **bien-fondé de la prévention** et proposons gratuitement des séances dont les thèmes abordés sont en lien avec notre mission de lutte contre le cancer (soleil, alimentation, tabac, alcool, papillomavirus, facteurs de risques, dépistages organisés...)

**Porter la parole des personnes malades et de leurs proches**  
Lancement de **pétitions** (pénurie de médicaments, nitrates dans le jambon...)  
Développement d'**espaces sans tabac** (abord des écoles, plages)

**Nous contacter :**  
05 46 50 57 95  
cd17@ligue-cancer.net

## Saint-Georges de Didonne et son passé s'exporte

Le Samedi 16 septembre salle du Conseil de St-Palais à la Mairie, pour le tramway de Royan de Pontailac à la Grande Côte.

Le Decauville de Royan poursuit son trajet jusqu'à la Grande Côte, là où le visiteur peut monter dans le tramway forestier pour rejoindre La Tremblade.

Quel fut son tracé de 1897 à 1945 date de sa dématérialisation après les bombardements. Sacha Guitry et Léon Trotski furent les passagers les plus célèbres.

Le Vendredi 13 Octobre à 15h Salle Colle du Musée de Royan, les Pilotes de Saint-Georges de Didonne au 19<sup>e</sup> siècle : un avant goût du futur musée du pilotage.

**Notre association recherche des bénévoles pour compléter le bureau.**

## VIE ASSOCIATIVE

### Le Volley Atlantique Club Côte de Beauté, une association d'environ 80 adhérents de 11 à 72 ans



Une équipe M11 (moins de 11 ans) a évolué en championnat élite en salle et performant en Beach-Volley en raflant les **1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> places des finales régionales.**

Des joueuses et joueurs M13 et M15 évoluent également en compétition.

Un collectif étoffé participe au championnat M18 féminin et un collectif aussi important en M18 Masculin qui a obtenu de **bons résultats en coupe de France** en salle et en Beach-Volley.

Nous avons ouvert un pôle Beach-Volley toute l'année sur la plage du Trier une équipe féminine senior a participé au série 1, 2 et 3 ainsi qu'à la coupe de France où elle s'incline aux portes des finales.

Dès cette année une équipe senior départementale verra le jour en plus des équipes seniors inscrites en 4x4 loisir et honneur.

Comme chaque année nous avons organisé le **tournoi « Acteurs locaux » ouvert à tous**, rencontrant à nouveau un vif succès. Pour la seconde fois nous avons reçu les finales régionales avec une centaine d'équipes et avons organisé une série 2 de Beach-Volley avec une trentaine d'équipes.

Cet été nous avons aussi participé à divers événements notamment « *la tournée des plages* » et avons apporté notre contribution sur les épreuves organisées à Saint-Georges de Didonne.

**Vous avez envie de taper la balle en loisir ou en compétition, venez nous rejoindre au gymnase Colette Besson les mardis et vendredis de 18h à 23h .**

À très vite,

**Christophe PERRON**

☎ 06 61 80 39 02

✉ vaccdb@outlook.fr

📘 VolleyballAtlantiqueClub

📷 instagram.com/v.a.c.cdb?igshid=YmMyMTA2MjY2=

### Seagull Island Ultimate Frisbee

Nous y étions tout l'été et nous y sommes jusqu'à la fin du mois de septembre. Ensuite, passage temporaire sur herbe puis en gymnase.

**Qui ? Entraînements ouverts à toutes et tous, loisirs et compétitions, longue période d'essai pour les nouveaux.**

Contact : 06 98 01 63 62

+ Nous vous invitons à consulter Facebook Seagull Island

+ Compte instagram.@seagullislandultimatefrisbee

Programme en plus des entraînements, pour découvrir l'ultimate frisbee.

- Forum des associations de la ville de Saint-Georges de Didonne du dimanche 3 septembre, relais côté de beauté
- Championnats de France sur la grande plage de Royan, National 1 et 2 masculin, Féminin et Mixte , les week-end du 9 et 10 et 23/24 septembre 2023 ! Le club local y participe !

Les Seagull island de Saint-Georges de Didonne recrutent filles et garçons, à partir de 14 ans et sans limite d'âge ; venez nous rencontrer. Nous accueillons avec plaisir de nouveaux joueuses/joueurs à nos entraînements. **Notre sport est méconnu, avec de la mixité, du fair-play, auto-arbitrage, beaucoup de valeurs qui en général séduisent les nouveaux.**

**Et de la bonne humeur en pagaille.**

Entraînements tous les mercredis (19h - 21h) et dimanche (10h - 12)

Où : Grande plage de Saint-Georges de Didonne, poste de secours central.

### Saint-Georges voiles

Après une saison d'été riche en changements et pleine de réussite, on se retrouve le **samedi 2 septembre pour la reprise des activités** à l'année pour les adultes et enfants dans les différentes écoles de sports ! (Catamaran, planche à voile, loisirs multi supports). Nous pourrons reprendre **le char à voile dès le 16 septembre**, en séance découverte comme en séance club. Le club organisera la première régata de planche à voile de l'année le dimanche 24 septembre. **Venez nombreux pour encourager nos coureurs !** Les réservations pour les stages et séances découvertes de voile et char à voile pour les vacances de la Toussaint sont déjà ouvertes, **ne tardez plus à réserver votre place !**



## VIE ASSOCIATIVE

### "La Mi-Voix"



La Chorale " La Mi-Voix" de Saint- Georges de Didonne est présente pour ses répétitions **tous les mardis de 17h30 à 19h30** au Relais de la Côte de Beauté, salle Panoramique sous la direction de sa cheffe de chœur Edwige AGNUS de Corme-Royal, professeur de chants

très dynamique, et dirigeant déjà **plusieurs chorales de styles différents** 'Gospel' 'Rhythm'n'blues' Classique et Contemporain. Elle nous a permis de remporter de beaux succès durant l'année écoulée.

Nous serons également présents sur le **Forum des Associations le 3 septembre** sur le parvis du Relais de la Côte de Beauté ou nous vous accueillerons avec joie et bonne humeur. Nos projets pour cette année 2023/2024 sont le Téléthon, répétition publique, retrouver la chorale « *A tout cœur* » à Mirepeix (64) chorale avec qui nous avons fait 2 concerts les 13 & 14 Mai à Royan et Cozes en faveur de l'association « *Cent pour Un – Pays Royannais* » et surtout un concert avec d'autres chorales à Saint-Georges de Didonne pour **fêter les 20 ans de « La Mi-Voix »**.

Nous sommes toujours à la recherche de voix "**soprane, ténor et basse**" pour étoffer nos pupitres. Le 27 Juin l'association a tenu son Assemblée Générale avec quelques changements dans le bureau ; Annie MIMAUD Présidente et Georges PAVY trésorier ne se représentant pas Catherine DROUET a été élue Présidente et Catherine BUFFETEAU trésorière ainsi que 2 nouveaux membres Armelle VITASSE et Claude ROBIN.

Présidente : Catherine DROUET

☎ 06.24.69.50.66

✉ catherine.drouet0084@orange.fr

Secrétaire : Joëlle ROUFFAUD

☎ 06.16.33.58.66

✉ jrouffaud@gmail.com

Trésorière : Catherine BUFFETEAU

☎ 06.52.29.17.55

✉ cathy.buffeteau@free.fr

### Collecte de sang de Saint-Georges de Didonne

**Vous êtes en forme : Nous avons besoin de vous pour relever ce défi :**

**Faire remonter rapidement les réserves de sang.**

Consultez votre capacité à donner sur <https://dondesang.efs.sante.fr> ; prenez rendez-vous, et venez nous rejoindre à Saint-Georges de Didonne, Relais de la Côte de Beauté.

**JEUDI 26 OCTOBRE 2023 de 8 h à 12 h 30**

**Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans (71 ans moins 1 jour), peser + de 50 kg et être en forme. Boire et manger avant de venir et prendre ses papiers d'identité.**

Sur rendez-vous : [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](mailto:mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr) (Même sans rdv, vous serez accueillis)

Collectes d'été - sans rdv -  
Pour toute information : e.f.s  
05 46 93 53 44

Donneurs de sang bénévoles  
de la côte de Beauté





# CARA - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Par la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07/08/2015, plusieurs compétences communales sont transférées d'office aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale. D'autres peuvent l'être sur délibération du Conseil Communautaire.

C'est ainsi que la CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) s'est vue en charge de la gestion des déchets, du développement économique, de l'accueil des gens du voyage, du déploiement des liaisons douces, de la compétence tourisme...

La municipalité étant pleinement active au sein de cette communauté, elle souhaite **vous informer des actions pouvant être utiles** aux Saint-Georgais.

## LE CARRÉ DES ENTREPRENEURS

Un espace disponible à tous les Saint-Georgais, les résidents secondaires, les visiteurs pour : recevoir vos clients, organiser des réunions, bénéficier de conseils en création d'entreprise, disposer de salles de coworking, télétravailler sereinement en solo ou en groupe...

Vous serez accueillis par des professionnels disponibles, dans un environnement moderne et convivial.

**N'hésitez pas à pousser la porte de ce carré UP ! Et vous renseignez des conditions d'accueil.**

27 chemin de la Garenne  
17200 ROYAN

☎ 05 46 22 19 19

✉ [upicde@agglo-royan.fr](mailto:upicde@agglo-royan.fr)



**UP!**  
le CARRÉ des ENTREPRENEURS

- ESPACE DE COWORKING
- PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES
- LOCATION DE SALLES DE RÉUNION

27, chemin de la Garenne - 17200 ROYAN | 05 46 22 19 19  
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30.  
<https://upicde.csof.fr> [www.facebook.com/upicde](https://www.facebook.com/upicde) [www.linkedin.com/company/upicde](https://www.linkedin.com/company/upicde)

Une prestation proposée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.



**UP!**  
le CARRÉ des ENTREPRENEURS

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique enrichit son offre de services à destination des entreprises du territoire en leur proposant un nouveau lieu dédié au développement de l'entrepreneuriat : UP ! le CARRÉ des ENTREPRENEURS.

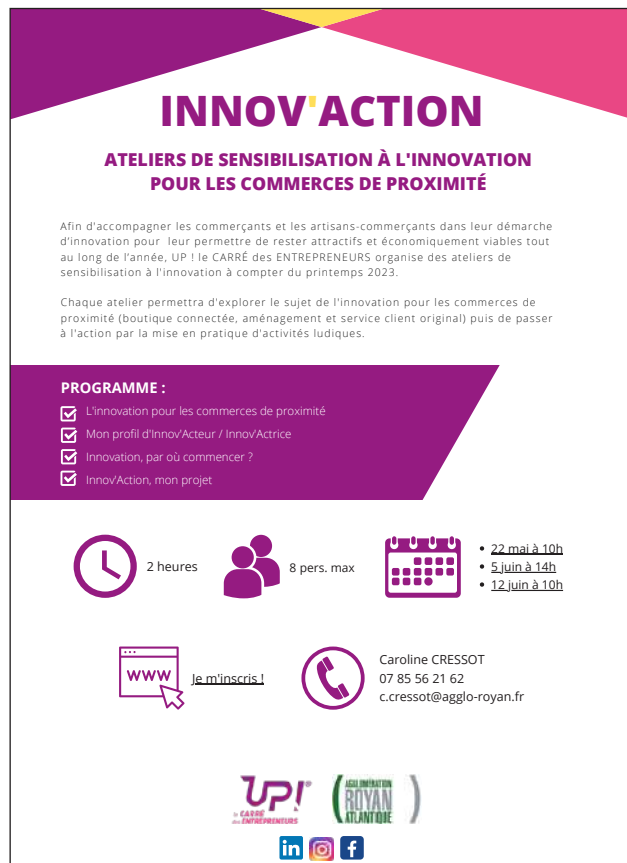
Situé dans un immeuble au 27, chemin de la Garenne à Royan, celui-ci regroupe sur 240 m<sup>2</sup> et deux étages l'ensemble des services proposés aux porteurs de projet souhaitant créer ou développer leur activité. Ce nouvel espace est ainsi conçu pour faciliter le partage, l'innovation et l'émulation de ses utilisateurs en proposant un accompagnement à toutes les étapes du parcours entrepreneurial. Avec ce nouvel outil, la CARA souhaite ainsi attirer des profils variés d'entrepreneurs pour favoriser l'émergence des idées et la collaboration.

### UNE LARGE GAMME DE SERVICES PROPOSÉS

- SERVICE GRATUIT D'ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET**  
Depuis 2017, le pôle développement et attractivité territoriale de la CARA accueille, conseille et oriente les entrepreneurs qui souhaitent créer ou développer leur activité. Cet accueil se fait désormais dans le bâtiment « UP ! le CARRÉ des ENTREPRENEURS », où se tiennent également les permanences et les réunions d'information du réseau de partenaires locaux.
- PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES**  
Au programme d'incubation vient désormais se greffer un service de pépinière d'entreprises, offre actuellement sans équivalent sur le territoire de la CARA. Ce service est destiné aux jeunes entreprises, innovantes, qui pourront bénéficier dans ce lieu d'une location de bureaux pendant un ou deux ans et d'un accompagnement individuel et collectif pour les aider à lancer et pérenniser leur activité dans les meilleures conditions.
- OFFRE DE COWORKING**  
Lancée en janvier 2023, l'offre de coworking se compose de six postes dans un espace de travail partagé. Ces derniers peuvent être loués au mois, à la journée ou à la demi-journée.
- PROGRAMME D'INCUBATION**  
Depuis 2019, un programme d'incubation permet à de futurs entrepreneurs de construire leur projet en bénéficiant d'un suivi personnalisé. Pendant plusieurs mois, les candidats sélectionnés par un jury participent à des ateliers collectifs, reçoivent des conseils individuels d'experts et accèdent à un réseau privilégié de partenaires micro-équivalents. Dans le cadre privilégié de ce programme, ils peuvent partager leurs expériences, difficultés, doutes et aussi célébrer leurs réussites.
- LOCATION D'ESPACES**  
Les deux salles de réunion et la terrasse sont disponibles à la location. Ces espaces peuvent être loués selon les besoins à la journée ou à la demi-journée.

Les candidats soumettent leur projet à un comité de sélection composé d'élus et de chefs d'entreprises. En cas de validation de leur dossier, une convention est signée entre la CARA et l'entreprise régissant le bail et l'accompagnement.

La réservation et le paiement d'un poste se font directement par Internet via une plate-forme dédiée : <https://upicde.csof.fr>



## INNOV'ACTION

### ATELIERS DE SENSIBILISATION À L'INNOVATION POUR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Afin d'accompagner les commerçants et les artisans-commerçants dans leur démarche d'innovation pour leur permettre de rester attractifs et économiquement viables tout au long de l'année, UP ! le CARRÉ des ENTREPRENEURS organise des ateliers de sensibilisation à l'innovation à compter du printemps 2023.

Chaque atelier permettra d'explorer le sujet de l'innovation pour les commerces de proximité (boutique connectée, aménagement et service client original) puis de passer à l'action par la mise en pratique d'activités ludiques.

#### PROGRAMME :

- L'innovation pour les commerces de proximité
- Mon profil d'Innov'Acteur / Innov'Actrice
- Innovation, par où commencer ?
- Innov'Action, mon projet

🕒 2 heures    👥 8 pers. max    📅 22 mai à 10h, 5 juin à 14h, 12 juin à 10h

🌐 Je m'inscris !    📞 Caroline CRESSOT  
07 85 56 21 62  
c.cressot@agglo-royan.fr

**UP!** le CARRÉ des ENTREPRENEURS    (AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE)

[in](https://www.linkedin.com/company/upicde) [fb](https://www.facebook.com/upicde) [ig](https://www.instagram.com/upicde)

### Médiathèque Ludothèque

Depuis 8 mois maintenant, votre médiathèque a évolué, et en intégrant le jeu et les jouets dans ses collections et son fonctionnement, elle est **devenue la Médiathèque-Ludothèque** de Saint-Georges de Didonne.

Tout l'été, les jeux, les jouets et les grands jeux en bois ont eu un très grand succès et toute l'équipe de ce lieu de culture est fière de porter et de proposer **une offre culturelle élargie**.

Jouer, c'est amusant, et c'est déjà beaucoup. Mais c'est aussi, et surtout, essentiel. Jouer, c'est **faire des rencontres et des découvertes, comprendre le monde qui nous entoure**. Grâce au jeu, un enfant développe plusieurs habiletés. Le jeu développe aussi la pensée et la capacité à résoudre des problèmes.

Jouer permet à tous, petits et grands, **d'apprendre à vivre les uns avec les autres**. Le jeu sociabilise. Le jeu a donc toute sa place dans une médiathèque. Il complète le plaisir de lecture sans se substituer à lui.

Nous vous rappelons que **la Médiathèque-Ludothèque est ouverte à toutes et tous**. L'abonnement payant annuel unique permet d'emprunter tous les types de documents dont les jeux pour 15 euros.

La médiathèque est **gratuite pour tous les moins de 18 ans**, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de RSA.

Il est possible d'emprunter jusqu'à 12 documents par carte de lecteur, dont 2 jeux, pour 5 semaines.

Dans le courant du mois de septembre, nous vous informons que la Médiathèque-Ludothèque vous proposera **une large sélection de nouveautés** de la rentrée littéraire (romans, romans policiers, bandes dessinées, documentaires...), mais également une sélection de nou-

veaux jeux, de films récents et primés, et de musiques actuelles.

**Nous vous rappelons que pour vous inscrire, il vous suffit de présenter un justificatif de domicile récent et une pièce d'identité.**

Alors rejoignez-nous  
& bonne rentrée !

*L'équipe de la  
Médiathèque - Ludothèque.*



### Médiathèque de Saint-Georges de Didonne

1 Avenue de la mer  
17110 Saint-Georges  
de Didonne

☎ 05 46 06 19 42

✉ [mediatheque@sgdd.fr](mailto:mediatheque@sgdd.fr)

#### Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Vendredi :  
14h00 - 18h00

Mercredi et Samedi :  
9h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00



## Samedi 9 septembre

14 h

### Football avec les Blacks Stars

Espace Colette Besson

Organisé par l'association :

Fêtes et Animations

Didonne Boube

En partenariat avec la Ville

## Du 18 septembre au 1<sup>er</sup> octobre

15h - 18h

### Exposition Palette de Saintonge

Galerie d'art

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la Ville

## Jeudi 21 septembre

14h - 17h

### Activité physique et différents ateliers

Parvis du Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la France Alzheimer

## Lundi 25 septembre

18h

### Bilan de saison

Salle Bleue et Panoramique

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la Ville

## Vendredi 29 septembre

19h - 23 h

### Troisième soirée jeux co-animée par Ika Ipaka et la Ludothèque

Salle Panoramique

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la ville

## Samedi 16 septembre

20h30

### Concert avec Zoé Kraft (chanson française)

Entrée 12€

Salle Panoramique

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la Ville



## Du 20 au 23 septembre

10h - 23h

### Festival des Auteurs de Nouvelle-Aquitaine

Les rencontres avec les Auteurs sont gratuites et les projections sont payantes 6 €

Salle Bleue

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par CRÉA

## Samedi 23 septembre

### Triathlon SWIMRUN

Front de mer et chemin côtier

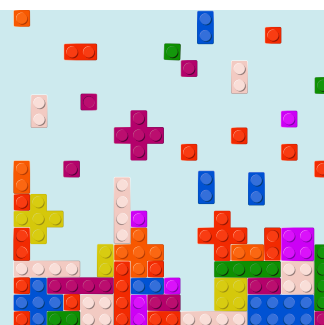
Organisé par Triath'Club Royannais

## Mercredi 27 septembre / 18 octobre / 22 novembre / 13 décembre

10h - 11h45

### Heure du conte

Médiathèque - Ludothèque





## Dimanche 1<sup>er</sup> octobre

9h - 13h

### Boobs 2023 courses

Parvis du Relais de la Côte de Beauté

Organisé par l'association Les boobs seins-Georgais

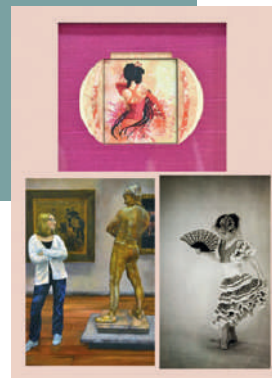
## Du 6 au 8 octobre

10h - 16h30

### Rallye Dunes et Marais

46<sup>ème</sup> édition

Organisé par  
Championnat  
de France de rallye  
tout terrain



## Du 2 au 15 octobre

15h - 18h

### Exposition Philippe Berthe et Jean Boissard

Galerie d'art

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la Ville

## Lundi 2 octobre

18h

### Réunion publique

Bilan de saison

Salle Bleue

Relais de la Côte de Beauté



## Samedi 14 octobre

20h30

### Concert avec Un air de famille une chanson française revisitée

#### Ambiance cabaret

Entrée 12 €

Salle Panoramique

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la Ville

## Vendredi 27 octobre

### Misa Criolla par les chœurs de Charente

Entrée 12 €

Salle Bleue

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la Ville



## Vendredi 10 novembre

20h30

### Spectacle Sculpture Carlos Carillo

Entrée 12 €

Salle Bleue

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la Ville

## Du 30 octobre au 12 novembre

15h - 18h

### Exposition sculpteur Carlos Carillo

Galerie d'art

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la Ville



Du 17 au 19 novembre

8h - 20h

**Le club soroptimiste**

Talents de Femmes

Exposition d'artisanat

Dans toutes les salles  
du Relais de la Côte de Beauté



Samedi 25  
novembre

20h30

**Théâtre avec Caravagues**

Entrée 12 €

Salle Bleue

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la ville

Dimanche 3 décembre

10h - 12h

**Téléthon**

Place de la Résistance

Organisé par Didonne Boube

Le 9 et 10 décembre

10h - 18 h

**Marché de Noël, Artisanat...**

Salle Panoramique

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la ville

Du 4 au 17 décembre

15h - 18h30

**Exposition Histoires de papiers**

Galerie d'art

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la ville

Du 20 novembre  
au 3 décembre

15h - 18h30

**Exposition  
Harry Guzzy**

Galerie d'art

Relais de la  
Côte de Beauté

Organisé  
par la ville



Vendredi 1<sup>er</sup> décembre

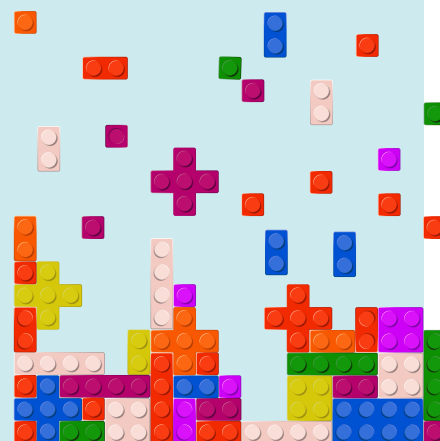
19h - 23h

**Quatrième soirée  
jeux co-animée  
par Ika Ipaka  
et la ludothèque**

Salle Panoramique

Relais de la Côte  
de Beauté

Organisé par la  
ville



Mercredi 20  
décembre

15h - 17h30

**Atelier de Noël**

Sur inscription

Salle Panoramique

Relais de la Côte de  
Beauté

Organisé par la ville

Samedi 23  
décembre

16h

**Spectacle de Noël**

Salle Bleue

Relais de la Côte de  
Beauté

Organisé par la ville

---

# EXPRESSION DE L'OPPOSITION

---

## Cet été, quel gâchis ! .....

Où était le Saint-Georges familial, gai, joyeux, et animé, qu'ils avaient tant promis aux Saint-Georgeais ? Plus d'Acapulco, plus de Réserve, et une petite Cazuela en caravane sur la plage. Plus d'accrobranche. Tout avait disparu, même les feux d'artifice. Le festival «Humour et eau salée» semblait aussi s'être volatilisé depuis son déplacement, sur ordre de la mairie, au rond point des Oliviers. Quel sera d'ailleurs le bilan en termes de fréquentation ?

Nous regrettons vivement toutes ces décisions prises sous prétexte de sécheresse, loi littoral ou préservation de l'environnement. Encore des arguments fallacieux à n'en pas douter : La sécheresse n'aurait-elle eu lieu qu'à Saint-Georges de Didonne mais pas dans les autres communes ? Royan et Meschers ont pourtant tiré leurs feux d'artifice cet été, Meschers partageant la même forêt que la nôtre et donc les mêmes obligations de sécurité.

La loi littoral ? Nos restaurants de plage devaient disparaître cet été mais sont maintenus dans d'autres communes,

notamment à Royan. Ne pouvait-on pas leur accorder quatre mois supplémentaires pour leur laisser passer la saison touristique? Il s'agit d'un naufrage et d'un constat d'échec pour 2023 après les péripéties dont la presse s'est largement fait l'écho et avec les problèmes juridiques qui continuent de peser sur eux.

La mairie actuelle ne peut pas en permanence trouver des excuses ou des interprétations qui satisfont sa tranquillité, son confort mais ne conviennent pas à la réalité ni aux souhaits des résidents et des estivants.

Un été dans une station balnéaire amputée en journée et en soirée de toutes ces activités phares : intérêt de laisser mourir la commune ou incompétence ? Cela laisse des traces profondes peu propices à améliorer l'image et la renommée de notre station. Pourtant nous avons de sérieux atouts : la forêt, la plage comme l'indique récemment le journal Aujourd'hui en France. Il serait temps de les exploiter intelligemment.

Depuis trois ans, les dépenses de fonc-

tionnement, notamment celles du personnel, subissent une hausse vertigineuse (19,73%) mais nos rues, surtout celles en périphérie, sont-elles trop éloignées de l'hôtel de ville pour mériter un intérêt ? La mairie actuelle s'était pourtant engagée électoralement à refaire 5 kms de rues et de trottoirs par an.

Cette année, nos impôts fonciers ont cependant augmenté de 7% alors que leur engagement électoral était de les diminuer de 5 %. **Il serait temps aujourd'hui de tenir ses promesses !** Notre ville se meurt et le déficit démocratique est persistant. Malheureusement nous déplorons encore et toujours un mandat opaque de mauvaise gestion soutenu pourtant à grand renfort de communication tapageuse et mensongère, avec une pression fiscale inutile sur les ménages et l'absence de projets réfléchis, utiles et ambitieux.

Malgré tout, gardons le moral! Nous souhaitons construire avec vous le meilleur pour Saint- Georges. 2026 n'est plus très loin.

*Pour le Groupe Emergence - Eric Bouquet*

## Texte non présenté par Nouveau cap

# EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

## Loin, très loin de la positive attitude ! .....

L'opposition fait preuve d'une telle démagogie qu'elle en devient risible.

Comment peut-elle affirmer que la commune est mal gérée alors que les membres de Nouveau Cap et d'Émergence n'assistent pas aux commissions des finances ?

C'est lors de ces commissions que les dépenses engagées, les lignes à conduire, les futures délibérations financières ... sont discutées. Eh bien, les compte-rendus en témoignent, ils n'y viennent pas ! Pour votre information, la commune a un endettement résorbable en moins de 18 mois, ce qui est exceptionnel.

Comment peut-elle induire en erreur les restaurateurs de plage en leur laissant croire que la DDTM\* modifiera le périmètre du domaine public maritime ? C'est par ce genre de manipulations qu'une procédure au Tribunal Administratif est toujours en cours, que des retards dans la démolition (ordonnée par l'État via le Préfet) de deux restaurants ont été engendrés,

que les nouveaux concessionnaires de ces « lots » de plage n'ont pu commander les structures démontables et s'installer pour la saison. Une réussite, non ? Pour compléter, La Pêche aux Moules et La Ptite Caz assurent leurs activités et satisfont la clientèle.

Comment peut-elle utiliser les réseaux sociaux pour diffuser des mensonges et des contre-vérités ? Non, il n'y a pas eu de tentatives de suicide parmi les agents de la commune ! Mais quelle horreur d'écrire une telle chose et sans se soucier des dégâts potentiels pour les agents.

Non, le maire n'est pas un dictateur méritant d'être exécuté comme Nicolae Ceausescu ! Cela peut s'apparenter à une incitation à la violence et avec la photo du couple Ceausecu abattu en direct à la télévision.

Non, il n'y a pas de temps morts dans les animations et événements à St-Georges ! Le service animations et culture a multiplié par 2 les activités

et la commune soutient financièrement et matériellement (service festivités) les actions des associations.

Non, les adjoints et les conseillers ne sont pas payés à ne rien faire ! Ils sont présents en Bureau Municipal et en Conseil Municipal, ils suivent les dossiers en cours et à venir, ils sont visibles dans les rues et lors des manifestations...

Non, la commune n'a pas perdu son attractivité ! En témoigne le dernier classement des stations balnéaires où il fait bon venir (: St-Georges de Didonne arrive en tête (Le Parisien du 21 juillet 2023) !

Comment peut-on injurier les agents et les élus ? Mail, captures réseaux et enregistrement à l'appui : « bougez-vous », « pas possible d'être aussi con », « bande d'abrutis ». Cela ne mérite aucun commentaire. La majorité continue d'entretenir, d'animer, de bien gérer, de construire... pour les Saint-Georgeais et pour Saint-Georges de Didonne.

*St-Georges Union vous fait confiance pour déceler le vrai du faux.  
Suivez nous sur le facebook : St-Georges Union et Recevez notre news letter : [www.St-Georges Union.fr](http://www.St-Georges Union.fr)*

*\* DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer*

## HÔTEL DE VILLE

1 Avenue des Tilleuls  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

☎ 05.46.05.07.27

✉ [mairie@sgdd.fr](mailto:mairie@sgdd.fr)

## SERVICE SPORTS, LOISIRS

18 Rue Louis Néel

☎ 05.46.05.58.05

✉ [sport@sgdd.fr](mailto:sport@sgdd.fr)

## MÉDIATHÈQUE

1 Avenue de la mer

☎ 05.46.02.67.81

✉ [mediatheque@sgdd.fr](mailto:mediatheque@sgdd.fr)

## SERVICE PETITE-ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Complexe Colette Besson

2 Rue du Docteur Maudet

☎ 05.46.05.24.07

✉ [enfance-jeunesse@sgdd.fr](mailto:enfance-jeunesse@sgdd.fr)

## POLICE MUNICIPALE

Centre Technique Municipal

13 Rue Marcel Pagnol

☎ 05.46.05.88.75 - 06.23.66.07.21

✉ [pm@sgdd.fr](mailto:pm@sgdd.fr)

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

1 Avenue des Tilleuls

☎ 05.16.65.10.01

✉ [ccas@sgdd.fr](mailto:ccas@sgdd.fr)

## SERVICE COMMUNICATION

1 Avenue des Tilleuls

☎ 05.46.05.07.27

✉ [communication@sgdd.fr](mailto:communication@sgdd.fr)

## SERVICE CULTURE ET ANIMATIONS

1 Avenue de la Mer

☎ 05.46.02.67.81

✉ [culture@sgdd.fr](mailto:culture@sgdd.fr)